

Rapport de la commission chargée de l'étude du Préavis No 144 «Demande d'un crédit de CHF 90'013.- pour le remplacement de 2 véhicules et l'achat d'un nouveau véhicule en 2014.

Nyon, le 28 janvier 2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission au complet soit, Messieurs Stéphane DELLEY, Gregory DURAND, Brian JACKSON, Jean-Claude MERMILLIOD, Blaise ROCHAT, Franco TRACCHIA, David VOGEL et Dominique KARLEN, s'est réunie le 20 janvier 2014 à la salle Ferme du Manoir 1 en présence de Monsieur le Syndic Daniel ROSSELLAT et de Madame Gaëlle KEIM, déléguée à l'Energie - Développement durable.

Ces derniers nous ont présentés en un seul préavis le crédit nécessaire à l'acquisition et au renouvellement des véhicules pour 2014. Ces véhicules sont essentiels au fonctionnement des différents services concernés. Que tous les deux soient remerciés pour les informations données.

Par souci d'efficacité, une nouvelle manière de procéder a été mise en place pour les véhicules à renouveler. Elle réunit l'ensemble des demandes des services en un seul préavis. Cela permet l'organisation d'une seule commission plutôt que de cinq dans l'année. Cette méthode répond d'une part à la volonté du Conseil communal de supprimer autant que possible les fonds de réserve. Egalement, elle permet d'amortir les investissements sur plusieurs années et assure une plus grande transparence du processus d'achat. Ce type de préavis annuel couvre le renouvellement des véhicules, ainsi que les nouvelles acquisitions de voitures, véhicules utilitaires et d'entretien légers. Par contre, l'acquisition de véhicules de plus de CHF 100'000.-, en particulier les véhicules lourds, fera l'objet de préavis spécifiques.

L'acquisition des véhicules pour le Centre régional de défense incendie et secours de police ne fait plus partie du présent préavis, en raison de la création d'une association intercommunale.

La durée d'amortissement pour la plupart des véhicules est de 8 à 12 ans, exception faite des véhicules de la Police amortissables en 2 ans.

Pour 2014, 3 véhicules sont proposés à l'achat, dont 1 est une nouvelle acquisition. Tous les véhicules proposés figurent au plan des investissements 2014.

Etant donné la diversité des besoins, chaque véhicule a fait l'objet d'un appel d'offres par le service concerné. Les dispositions de la directive municipale pour des achats responsables ont été intégrées. Les critères harmonisés d'adjudication et leur pondération ainsi que la nouvelle mise en place des fiches de description des véhicules, comme décrit dans le préavis, nous ont été expliqués.

La commission a pris note de la sensibilité de la Municipalité et de ses services de suivre les dimensions économiques, sociales et environnementales pour l'achat et le renouvellement de véhicules.

Les critères d'adjudication et leurs pondérations sont les suivants :

Pour les véhicules légers

- prix : 50% ;
- adéquation au besoin : 40% ;
- émissions sonores inférieures à 71 dB (A) :5% ;
- engagements sociaux et environnementaux du fournisseur (selon le questionnaire) : 5%

De plus, quatre exigences environnementales (carburant alternatif à l'essence, EtiquetteEnergie A ou B, norme Euro 5, filtre à particule pour diesel) ont été considérées comme exclusives, sous réserve que des véhicules répondant aux besoins des services existent sur le marché.

Pour les véhicules utilitaires et machines qui ne disposent pas d'étiquettes-énergie

- - prix : 50% ;
- - adéquation au besoin : 35% ;
- - consommation carburant : 5%;
- - émissions sonores inférieures à la valeur limites selon la catégorie du véhicule en dB (A) :5% ;
- - engagements sociaux et environnementaux du fournisseur (selon le questionnaire) : 5%.

De plus, quatre exigences environnementales (carburant alternatif à l'essence, norme Euro 5, filtre à particule pour diesel) ont été considérées comme exclusives, sous réserve que des véhicules répondant aux besoins des services existent sur le marché.

Récapitulation des véhicules avec leurs genres et prix :

Véhicule:

<u>Service</u>	<u>Véhicule</u>	<u>Coût TTC</u>
Service des espaces vert:	Véhicule utilitaire léger Y c reprise Opel combo	CHF 25'813
Service industriel :	Véhicule léger	CHF 18'200
Service travaux environnement.	Véhicule utilitaire	CHF 46 `000
Demandes de crédit total		CHF 90'013

A la demande des membres de la commission, voici les réponses aux questions posées par la commission qui étudiait le préavis :

Les services ont- ils déjà choisi leurs véhicules ?

Oui, la procédure de choix des véhicules a déjà été faite pour anticiper et réduire le temps pour la disponibilité des véhicules. 2 offres sont toujours demandées sauf pour les véhicules spécifiques.

Les services font leurs choix et proposent selon les critères établis par la procédure d'achat de véhicule.

Y a-t-il des possibilités des faire des échanges de véhicules entre services ?

Non, car les véhicules sont employés à leur maximum et cela ne permet pas de faire des échanges entre services.

Les prix ont-ils été négociés ?

Oui, dans le cadre standard avec reprise, remise, rabais de flotte et gestes commerciaux.

Conclusion :

Pour 2014, ce préavis regroupe la sélection des véhicules à renouveler pour l'ensemble des services en un seul. La commission unanime recommande à notre Conseil d'accorder ce crédit d'achat, car il permet à notre Commune le renouvellement de 3 véhicules dont 1 est une nouvelle acquisition sur une flotte de 145 nécessaires au fonctionnement de 5 services. La nouvelle méthode adoptée tant du point de vue de la transparence des choix, que de la collaboration entre services ou de la qualité écologique des véhicules achetés est positive.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

Vu le préavis N° 144 concernant une demande de crédit de CHF 90'013.- pour l'achat de pour l'année 2014,

Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 90'013.-, amortissable en 5 ans, pour le renouvellement de deux véhicules et l'achat d'un nouveau véhicule en 2014.
2. Ce montant sera porté aux comptes suivants :
 - CHF 71'813.- au compte N°9143.2 - *Dépenses du patrimoine administratif*, pour le remplacement de deux véhicules utilitaires pour le Service des espaces verts et forêts et pour le Service des travaux et environnement , dépense amortissables en 5 ans
 - CHF 18'200 au comptes N° 9144.6 - *Installation des Services industriels -,pour l'achat d'un véhicule léger pour les services industriels, dépense amortissable en 5 ans*

La Commission :
Stéphane DELLEY,
Gregory DURAND,
Brian JACKSON
Jean-Claude MERMILLIOD,
Blaise ROCHAT,
Franco TRACCCIA
Davis VOGEL
Dominique KARLEN, président et rapporteur